

Le gouvernement fédéral, certains organismes à but non lucratif, l'industrie et les gouvernements provinciaux se partagent la responsabilité du financement des activités scientifiques en cause. La recherche fondamentale et appliquée en biochimie médicale est financée principalement par le Conseil de recherches médicales du Canada, par divers organismes à but non lucratif, tels que la Société canadienne du cancer, et par plusieurs programmes provinciaux de financement de la recherche. La majeure partie des recherches biomédicales s'effectue dans les universités et les hôpitaux d'enseignement affiliés. En matière de santé, les recherches appliquées, notamment la mise sur pied de l'infrastructure sanitaire, sont financées par Santé et Bien-être social Canada, ainsi que par d'autres organismes, tant provinciaux que privés. Les provinces fournissent non seulement des fonds pour l'acquiescement du coût direct des travaux qui s'accomplissent dans les universités et les hôpitaux, mais elles contribuent aussi aux coûts indirects de ces travaux, sous forme de subventions de fonctionnement, dont une part est consacrée à la rémunération des chercheurs principaux. Les activités dont il s'agit en l'occurrence comprennent la formation des chercheurs, la collecte de données scientifiques, la diffusion de l'information recueillie, la réalisation d'études économiques, d'études de faisabilité et de travaux d'essai, et la normalisation.

Dans les laboratoires fédéraux, le travail a trait aux normes et aux règlements dont l'application vise à sauvegarder la qualité et la pureté des aliments, celle des produits de beauté, des pesticides, de l'eau potable et de l'air, ainsi que la sûreté et l'efficacité des médicaments et des appareils médicaux et autres qui émettent des radiations. On y surveille les cas de maladies chroniques et infectieuses, tout en examinant les facteurs qui influent sur leur dépistage et sur leur enraiment. Dans les universités, la majeure partie des recherches porte sur les fondements physiques et biochimiques de la santé et sur les états pathologiques. Dans les hôpitaux, on fait des recherches sur les maladies et sur les infirmités, et on s'emploie à élaborer des traitements médicaux et chirurgicaux qui font ensuite l'objet d'épreuves. De son côté, l'industrie fabrique de nouveaux médicaments et de nouveaux appareils médicaux. Par ailleurs, on crée et on met à l'essai de nouvelles technologies allant du matériel médical aux stratégies de gestion de certaines affections; entre autres, il y a la mise en place d'unités de soins spéciaux dans certaines circonstances. Les préoccupations des autorités responsables englobent l'amélioration des modes de vie et l'entretien par chacun de sa propre santé, l'hygiène de la reproduction, l'hygiène profes-

sionnelle, la santé mentale et les problèmes sanitaires spéciaux chez certains groupes, notamment chez les personnes âgées, chez les résidents du Nord, chez les autochtones et chez les personnes handicapées.

La plupart des subventions à la recherche en sciences de la santé dans les universités et dans les hôpitaux sont distribuées par le Conseil de recherches médicales. Celui-ci accorde des subventions pour l'acquiescement des frais de fonctionnement des laboratoires et pour l'achat du matériel indispensable aux projets de recherches qu'on y entreprend; de plus, il verse une aide directe aux chercheurs et à leurs stagiaires. Il offre aussi de l'encouragement financier à la recherche, dans les domaines déjà productifs et susceptibles d'apporter des contributions importantes aux sciences de la santé, de même que dans les domaines ou dans les régions où la recherche n'est pas suffisamment développée. D'autre part, il appuie financièrement la participation de spécialistes à diverses réunions, à différentes activités scientifiques internationales et à des échanges de chercheurs.

Le Conseil finance également des projets de recherche menés en collaboration avec l'industrie. Le budget du Conseil était de 170,5 millions de dollars pour l'année financière 1987-1988, ce qui représente une augmentation de 6,5 millions de dollars par rapport à l'année précédente; le Conseil a accordé 2 402 subventions et 1 530 prix.

Dans le cadre du Programme national de recherche et de développement en matière de santé, 21,4 millions de dollars ont été octroyés pour divers travaux de recherche et activités scientifiques connexes en 1987-1988. Parmi les 663 projets financés, il convient de signaler les études faites sur la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des soins de santé, sur l'élaboration de modèles d'infrastructures sanitaires présentant un meilleur ratio coût-efficacité, les études sur la prévention des maladies et sur la promotion de modes de vie et de comportements favorables à la santé, la détermination des risques de nature génétique, socio-culturelle et environnementale, les travaux de recherche sur la santé des autochtones, l'adaptation et la réadaptation, l'immunisation des populations et la lutte contre les maladies contagieuses. Il a également permis de fournir l'encadrement administratif nécessaire pour les fonds spéciaux destinés au Programme national sur le sida, ainsi que pour les fonds spéciaux dans le domaine des abus sexuels contre les enfants et de la stratégie nationale anti-drogue. Des bourses de formation ont également été remises à 80 étudiants de deuxième et troisième cycles universitaires; de même, des bourses de recherche ont été attribuées à 61 scientifiques